

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 novembre 2020

PROMOUVANT FRANCE DES ACCENTS - (N° 3580)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette loi prétend promouvoir les accents de notre pays. Pour ce faire, elle ajoute la glottophobie à la liste toujours plus longue des discriminations punies par la loi. Elle ne promet pas, elle punit. Ce type de lois est la porte ouverte à de multiples dérives judiciaires. On le constate tous les jours : il existe depuis quelques années une course aux phobies inquiétante, ce que l'écrivain Philippe Muray résume sous le concept de "cage aux phobes", qui a pour effet de fracturer la communauté nationale en communautés victimaires.

Dans une tribune publiée par le chroniqueur franc-comtois David Desgouilles dans l'hebdomadaire Marianne en date du 23 novembre 2020, celui-ci s'interrogeait justement : "Cette loi sanctionnera-t-elle toute moquerie contre un accent ? Dans ce cas, Nicolas Canteloup, Laurent Gerra et quelques autres ont dû souci à se faire. Interdites, les imitations hilarantes de Jean Lassalle, d'Eric Ciotti ou Céline Dion ! Et Christophe Hondelatte, qui nous raconte chaque après-midi une histoire, un crime, une saga, avec des accents divers et variés ? En taule ?"